

Va'et'hanane
9 Août 2025
15 AV 5785
1407

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La grandeur du repentir et l'amour de D.ieu pour Son peuple

« Dans ta détresse, quand tu auras essuyé tous ces malheurs, après de longs jours, tu reviendras à l'Eternel, ton D.ieu, et tu écouteras Sa voix. »

(Dévarim 4, 30)

Le Saint béni soit-Il recherche l'amour de Son peuple, Son peuple de prédilection. Or, si, lorsque l'homme faute, D.ieu usait de Son strict attribut de justice, l'amour ne pourrait s'instaurer entre Lui et Ses enfants. C'est pourquoi Il se contient et jette un voile sur les offenses afin que la paix et l'amour règnent. Nous savons néanmoins qu'un homme est jugé sur chaque instant de son existence et qu'au tribunal céleste, on lui montrera tous les actes qu'il aura accomplis durant son passage sur terre. Ce ne sera pas un aperçu condensé de chaque jour ou de chaque semaine, mais un rapport détaillé et personnel sur chaque seconde de sa vie. Il est rapporté dans le Talmud que celui qui prétend que l'Eternel est indulgent, on tire un trait sur lui. D.ieu punit ceux qui transgressent Sa parole, mais, dans la mesure où Il ne désire qu'amour et proximité avec Son peuple, Il ne punit pas immédiatement après la faute. Il domine Sa colère et se montre longanime ; peut-être, le fauteur finira-t-il par se repentir.

Lorsqu'un homme se brûle la main, le fait de panser sa blessure ne la fait pas complètement disparaître, mais la dissimule. Uniquement s'il l'enduit de pomme, elle disparaîtra et sa peau redeviendra lisse. De même, l'Eternel jette un voile sur les fautes de Ses enfants et en détourne provisoirement Son regard, dans l'espoir qu'ils finiront par regretter leurs mauvaises actions. De la sorte, l'amour peut continuer à régner entre Lui et eux.

Celui qui désire revenir vers son Créateur peut aisément y parvenir, car les chemins du repentir sont connus de tous. Il suffit juste d'en avoir la volonté. J'ai entendu une fois mon maître, le Gaon Rav Chamaï Zohn, zatsal, poser la question suivante. Nous voyons que la Torah s'étend longuement, avec force détails, sur le sujet des villes de refuge. Elle cite leurs emplacements respectifs et souligne la nécessité de réparer les voies y menant. De même, elle insiste sur l'impératif de mettre en place une signalisation adéquate à l'intention du meurtrier involontaire, afin qu'il ne s'égaré pas en chemin, ce qui le mettrait en danger à cause du « vengeur de sang », ce proche de la victime, susceptible de le poursuivre afin d'exercer des représailles.

Pourquoi la Torah s'étend-elle tellement sur ce sujet, tandis que, par ailleurs, nous ne trouvons aucune explication sur l'itinéraire menant à Jérusalem, alors que nous avons le commandement de nous y rendre

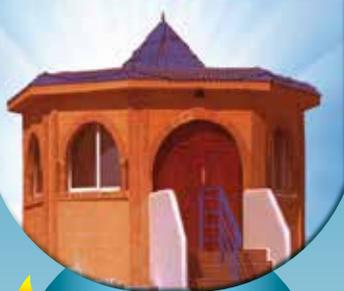
trois fois par an en pèlerinage ? En outre, Jérusalem est le centre du monde, le lieu de résidence du Temple, emplacement d'une grande pureté où réside la Présence divine. Pourquoi la Torah n'a-t-elle pas exigé que l'on signale précisément les routes y accédant, alors qu'elle avertit à plusieurs reprises de l'importance de baliser les voies menant aux villes de refuge ? Pourrions-nous dire que les villes de refuge ont plus de valeur que Jérusalem, du fait qu'elle n'est indiquée que par allusion, comme il est écrit : « Mais uniquement à l'endroit que l'Eternel, votre D.ieu, aura adopté entre toutes vos tribus pour y attacher Son nom, dans ce lieu de résidence vous irez l'invoquer » ?

La Torah a volontairement manqué de précision à ce sujet, afin de nous enseigner que celui désirent se rapprocher de la sainteté et s'y attacher n'a pas besoin d'explications détaillées. Car, en chaque Juif, bat un cœur empli de sagesse, capable de le guider vers l'endroit approprié, où règne la sainteté. Il ne peut proclamer ne pas connaître le chemin. La sainteté de Jérusalem se ressent de toutes parts et a un immense pouvoir d'attraction sur tous ceux avides de s'en approcher. En revanche, la Torah insiste sur la nécessité de signaler correctement les routes menant aux villes de refuge, afin d'éviter de nouvelles effusions de sang.

D.ieu dit à Ses enfants qu'Il les aime. C'est pourquoi Il retient Sa colère face à leurs fautes et ne s'empresse pas de les punir. Mais ceux qui continuent à fauter et ne se repentent pas, arguant qu'Il leur pardonnera ou qu'ils ne connaissent pas la voie du retour, ne feront qu'amplifier la colère divine. Le Tout-Puissant n'accepte pas de tels prétextes, car la clé du repentir a été remise entre les mains de l'homme qui, à tout moment, peut décider de l'utiliser.

Un homme riche, dirigeant de nombreuses affaires prospères dans tout le pays, vint un jour me demander conseil. Il désirait savoir dans quel domaine investir son argent, plusieurs possibilités s'offrant à lui. Je lui répondis que sa demande n'était pas sincère, car, en réalité, seule une personne versée dans le commerce pouvait choisir l'investissement le plus approprié et le plus sûr. J'étais persuadé que, même si je lui indiquais ce qui, à mon sens, me paraissait le meilleur choix, il agirait finalement à sa guise, pensant être mieux informé que moi. De même, l'âme, d'origine divine, connaît clairement les possibilités d'investissement les plus sûres, ainsi que la meilleure manière de les réaliser.

Pour conclure, nos Sages ont affirmé (Makot 10b) : « Là où un homme veut se rendre, on le conduit. » Si un homme témoigne à D.ieu une puissante aspiration de se rapprocher de Lui, cette volonté le conduira à destination



	All.	Fin	R. Tam
Paris	20h59*	22h11	23h13
Lyon	20h41*	21h48	22h44
Marseille	20h33*	21h38	22h29
Tel Aviv	19h11	20h10	20h44
Jérusalem	18h54	20h08	20h46

⚡ Prière d'allumer à l'heure de votre communauté.

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
 32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
 Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
 hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pnineï David
 Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
 Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
 p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
 Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
 Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
 orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
 Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
 Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
 kolhaim@hpinto.org.il

- Hilloulot**
- Le 11 Av, Rabbi Its'hak Blazer de Petersbourg
 - Le 12 Av, Rabbi Yossef Louvton
 - Le 13 Av, Rabbi Zévouloun Guaraz
 - Le 14 Av, Rabbi Yossef Naphtali Stern
 - Le 15 Av, Rabbi Avraham Ben 'Hassin, l'un des Sages de Meknès
 - Le 16 Av, Rabbi Yéhoua Pinto
 - Le 17 Av, Rabbi Avraham Pinto, l'un des Rabbanim de Salonique et de Safed



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Doter la mariée

Je reçus une fois, à Paris, la visite d'une femme, venue avec un faire-part du mariage de sa fille. Très soucieuse, elle me confia qu'elle était dans une situation financière si difficile qu'elle ne pouvait assumer les frais du mariage ni doter sa fille du nécessaire le plus indispensable pour fonder son foyer.

Il était prévu, le même jour, que je donne un cours devant des milliers de personnes. Je promis donc à cette femme de faire un appel de don à la fin de celui-ci, afin que tous participent à la mitsva de hakhnassat kala.

Mais, pour ma plus grande déconvenue, j'oubliai malheureusement cette promesse, pour ne m'en rappeler qu'après que tous les participants eurent quitté les lieux.

Lorsque cette femme comprit ce qui s'était passé, elle en éprouva déception et découragement. Je pris alors la résolution de l'aider de tous les moyens possibles. « Ne vous inquiétez pas, madame, tentai-je de la rassurer, la délivrance de D.ieu surgit en un clin d'œil. Vous verrez : tout va rapidement s'arranger. »

À peine avais-je prononcé ces mots que l'un de mes élèves passa à côté de moi. Comme à mon habitude, je lui demandai s'il allait bien. Il me répondit par l'affirmative et s'apprêtait à repartir lorsque, sans savoir pourquoi, je l'appelai et lui demandai : « Es-tu vraiment sûr que tout va bien chez toi ? »

Étonné par mon insistance, il me répondit : « Oui, grâce à D.ieu, tout va bien. » Cependant, après qu'il m'eut quitté et eut fait quelques pas, il retourna vers moi et me dit : « Vous m'avez inquiété : on vient de m'appeler de chez moi pour m'informer d'un certain problème qui vient d'arriver et maintenant que vous m'avez posé la question, je ne sais que penser. »

Je lui répondis aussitôt qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter ; il pouvait rentrer chez lui tranquillement.

Mais mon élève n'était pas tranquille et ajouta qu'il voulait accomplir sur-le-champ une mitsva qui lui tienne lieu de mérite, ainsi qu'à sa famille.

En entendant cela, je lui suggérai de saisir l'occasion qui se présentait de venir en aide à cette femme qui n'avait pas de quoi marier sa fille, précieuse mitsva qu'il valait la peine de saisir à temps.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Nous avons interrogé la femme sur le montant dont elle avait besoin pour le mariage de sa fille et, dès le lendemain, mon élève lui transféra son don, que j'eus le mérite de compléter. Grâce à D.ieu, le mariage put avoir lieu à temps, pour la plus grande joie de tous.

DE LA HAFTARA

« **Consolez, consolez Mon peuple (...).** » (Yéchaya chap. 40)

Lien avec le Chabbat : il fait partie des sept Chabbatot de consolation suivant le 9 Av où l'on lit une haftara issue du livre de Yéchayahou – l'une des « sept haftarot de consolation ».

CHEMIRAT HALACHONE

Ne pas révéler le nom du fauteur

Si un acte incorrect a été perpétré et que Réouven demande à Chimon qui en a été l'auteur, il lui est interdit de le révéler, même s'il comprend que Réouven l'en soupçonne et même s'il a vu de ses propres yeux qui a agi ainsi. Il se contentera de répondre « Ce n'est pas moi ».



PAROLES DE TSADIKIM

Qui a découvert le théorème de Pythagore ?

« **Ce sera là votre sagesse et votre intelligence aux yeux des peuples.** » (Dévarim 4, 6)

La sagesse de la Torah, infinie, est plus vaste que les fonds marins. Composée des Noms divins, elle englobe toutes les autres sciences de la nature.

Dans l'introduction de son commentaire sur la Torah, le Ramban explique longuement que celle-ci comprend toutes les sagesse du monde. L'ensemble des forces de la nature – médecine, astrologie, biologie, etc. – sont énoncées et écrites dans la Torah, à travers ses lettres, sa ponctuation, ses allusions et ses signes.

Tout au long des générations, les grands Sages de notre peuple maîtrisaient ces sciences vulgaires, sans même les avoir étudiées. D'où retirèrent-ils des connaissances si étendues dans tous les domaines, impressionnant ainsi les savants non juifs ? De la seule étude de la Torah, comme le souligne Celui qui nous l'a donnée : « Ce sera là votre sagesse et votre intelligence aux yeux des peuples, car, lorsqu'ils auront connaissance de toutes ces lois, ils diront : "Elle ne peut être que sage et intelligente, cette grande nation !" »

Le 'Hazon Ich explique que cette sagesse générale dont jouissent les érudits leur provient d'une source pure, l'étude de la sainte Torah.

Une célèbre histoire démontra l'étendue de ses connaissances médicales et anatomiques, à travers sa maîtrise de toutes les parties du Choul'han Aroukh. Lorsqu'il arriva à la Michna relative à un individu plantant un légume dans une vigne (Kilaïm, chap. 5), il l'introduisit par les mots suivants : « Les mathématiciens ont écrit (...) », énonçant le théorème de Pythagore sans le mentionner par son nom. Il ajouta que nos Maîtres le savaient par inspiration divine, bien avant qu'il ne fut découvert.

D'incroyables histoires illustrent l'étendue de ses connaissances médicales. Rav Moché Rotshild zatsal garda chez lui le fameux papier où le 'Hazon Ich avait fait un croquis du cerveau humain, y indiquant la manière dont il fallait l'opérer. Une fois, le professeur Israéli, spécialisé dans la chirurgie du cerveau, fut confronté au cas d'un malade dont la vie était en danger et qui devait subir une opération à ce niveau. Cependant, après l'avoir examiné, il estima que, dans une telle situation, une opération était synonyme de mort et refusa de l'entreprendre.

Désespérés, les membres de la famille du malade se rendirent auprès du 'Hazon Ich pour prendre conseil. Après avoir attentivement écouté les détails de la maladie et les propos du docteur, il prit une feuille sur laquelle il dessina le cerveau et la façon de procéder à l'opération – par quel côté et à quel point précis. Il enjoignit à ses visiteurs de retourner chez le professeur pour lui dire d'opérer le patient suivant ses indications, lui assurant qu'il réussirait.

Le professeur Israéli consulta le schéma et en fut impressionné. Comment un Juif n'ayant jamais étudié la médecine pouvait-il résoudre un cas si complexe, pour lequel les meilleurs médecins avaient baissé les bras ? Il se conforma aux inscriptions du Sage et, grâce à D.ieu, l'opération fut effectivement couronnée de succès.



PERLES SUR LA PARACHA

Le passé et le futur se rencontrant dans une auberge

« Pour servir de refuge au meurtrier qui fera mourir son prochain sans préméditation. » (Dévarim 4, 42)

Rabbi Chlomo Elgazi s'interroge sur la redondance de l'expression « un meurtrier qui fera mourir ». Il se demande également pourquoi cet individu est désigné par l'appellation de « meurtrier », alors qu'il n'avait pas encore tué, comme l'indique le futur, employé par le verset.

Dans son ouvrage Chma Chlomo, il répond à ces questions en rapportant en préambule les paroles de la Guémara (Makot 10b) sur le verset « S'il n'y a pas eu guet-apens et que D.ieu seul ait conduit Sa main » (Chémot 21, 13). A quel cas le texte se réfère-t-il ? A celui de deux hommes ayant commis un homicide, l'un délibérément et l'autre involontairement, sans avoir été vus par des témoins. Le Saint béni soit-Il fait en sorte qu'ils se retrouvent dans une auberge et que celui ayant tué de manière préméditée s'assoie en bas d'une échelle, sur laquelle monte l'individu ayant commis un meurtre involontaire. En descendant de l'échelle, celui-ci tombe sur le premier et lui donne la mort. De cette manière, le meurtrier volontaire se voit imputer la punition qu'il mérite, la mort, tandis que le meurtrier involontaire doit s'exiler dans une ville de refuge.

Dès lors, la répétition et le futur de notre verset trouvent tout leur sens : le texte parle de quelqu'un ayant déjà tué involontairement sans que des témoins aient assisté à la scène. Comment pourra-t-il réparer son erreur ? L'Eternel le dirigera vers une auberge où il la commettra une nouvelle fois envers une personne ayant commis un meurtre volontaire. Il méritera alors la peine de l'exil et sera ainsi absous.

Le souhait de l'Eternel

« Ah ! S'ils pouvaient conserver en tout temps cette disposition à Me craindre et à garder tous Mes commandements ! » (Dévarim 5, 26)

Comment comprendre que le Saint béni soit-Il, tout-puissant et source de tous les événements, se soit exprimé en termes de souhait : « Ah ! S'ils pouvaient (...) » ?

S'appuyant sur le principe énoncé par nos Sages selon lequel « tout est entre les mains du Ciel, à l'exception de la crainte du Ciel » (Brakhot 33b), le Ramban explique que ce domaine a été laissé au libre choix de l'homme. C'est pourquoi le Créateur nous supplie, pour ainsi dire, d'emplir nos cœurs de Sa crainte.

Les Dix commandements adressés à chaque individu

« Je suis l'Eternel, ton D.ieu. » (Dévarim 5, 6)

Du début à la fin, les Dix commandements ont été énoncés au singulier. Nous en déduisons l'obligation de chacun d'entre nous de considérer qu'ils lui ont été personnellement adressés et qu'il se doit de les observer.

Le 'Hozé de Lublin ajoute l'idée suivante, recelée par l'emploi de ce singulier : même si le monde entier se détournait, à D.ieu ne plaise, de la voie de la Torah, tout Juif doit se souvenir qu'elle lui a été donnée à titre personnel et qu'il ne doit donc pas suivre ce courant général.

Une protection contre les forces malfaisantes

« Tu les inscriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes. » (Dévarim 6, 9)

Il est connu que la mézouza fixée sur notre porte est une ségoula pour nous mettre à l'abri des forces malfaisantes et de toute calamité.

Les ouvrages font remarquer que le terme mézouza est composé des mots zaz (déplace) et mavèt (mort), ce qui corrobore l'enseignement de nos Maîtres : « Le péché de la mézouza cause la mort des enfants, mais celui qui veille à observer cette mitsva repousse la mort de son foyer. » (Chabbat 32a)

L'auteur du Chaar bat rabim explique que c'est la raison pour laquelle nous écrivons le Nom divin Chadai, correspondant aux initiales des mots chomer dirat Israël (qui garde les demeures des enfants d'Israël), à l'extérieur de la mézouza. En constatant cette inscription, les forces malfaisantes prennent la fuite et s'éloignent de cette demeure.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Atteindre la perfection dans le service divin

« Mais l'Eternel, irrité contre moi à cause de vous, ne m'exauça point ; et l'Eternel me dit : "Assez ! Ne Me parle pas davantage à ce sujet." » (Dévarim 3, 26)

La Guémara (Sota 14a) rapporte que l'unique raison pour laquelle Moché désirait entrer en Terre Sainte était l'opportunité, qui lui serait donnée, d'accomplir les mitsvot relatives à celle-ci. Comment comprendre que D.ieu lui en refusa malgré tout l'accès, allant jusqu'à lui dire : « Assez ! Ne Me parle pas davantage à ce sujet » ?

D'après le Zohar, l'Eternel dit à Moché qu'il avait déjà atteint la perfection dans l'accomplissement des mitsvot. En entrant en Terre Sainte, il risquait de perdre ce niveau, dans l'esprit du principe selon lequel « qui ajoute régresse ». C'est pourquoi Il l'en empêcha.

Il nous est certes difficile de comprendre en quoi l'entrée de Moché en terre d'Israël pouvait endommager la perfection de son service divin. Toutefois, nous voyons à quel point D.ieu voulait son bien, puisque, connaissant l'avenir, Il lui en interdit l'accès et préféra le rappeler à Ses côtés.

De la même manière, D.ieu, qui est miséricordieux, ne recherchait que le bien de Moché, si bien qu'Il lui refusa l'accès à la Terre promise, qui risquait, comme nous l'avons déjà dit, d'entacher sa perfection.

Quant à Moché, bien qu'il eût atteint un niveau inégalable, il considérait néanmoins qu'il pouvait encore progresser dans ce monde. C'est pourquoi il espérait tant entrer en Terre Sainte, afin d'y accomplir les mitsvot propres à celle-ci.

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



fendit la mer en leur faveur, leur fit tomber de la manne et des caillies du ciel, mit un puits à leur disposition et combattit en leur faveur contre Amalec. Ensuite, Il leur proposa de régner sur eux, ce qu'ils acceptèrent joyeusement.

Nous en déduisons que la reconnaissance pour les miracles divins constitue la base de toutes les mitsvot. C'est également ce qui ressort des versets de la Torah évoquant la réponse donnée au fils sage : « Quand ton fils t'interrogera un jour, disant : "Qu'est-ce que ces statuts, ces lois, ces règlements, que l'Éternel, notre D.ieu, vous a imposés ?" tu répondras à ton fils : "Nous étions asservis à Paro, en Egypte, et l'Éternel nous en fit sortir d'une main puissante (...) et Il nous prescrit d'exécuter toutes ces lois, de révéler l'Éternel, notre D.ieu." »

Par conséquent, le premier commandement est, outre un ordre d'avoir foi en D.ieu, le principe de base de toutes les mitsvot. C'est pourquoi il évoque la sortie d'Egypte qui, comme nous l'avons expliqué, constitue, elle aussi, le fondement et la raison de toutes les mitsvot.

La reconnaissance est l'une des vertus sublimes que l'homme se doit d'acquérir. Cette obligation se trouve illustrée à travers les trois premières plaies, qui s'abattirent sur les Egyptiens par l'intermédiaire d'Aharon et non de Moché. Le Midrach commente à ce sujet : « Pourquoi les eaux et la poussière furent-elles frappées par Aharon ? D'après Rabbi Tan'houm, le Saint béni soit-Il dit : "Les eaux qui t'ont protégé lorsqu'on te déposa sur le fleuve et la poussière qui a dissimulé ton meurtre de l'Egyptien ne méritent pas que tu les frappes." C'est pourquoi, c'est Aharon qui s'en chargea. »

Dans son ouvrage Zikhron Meïr, Rav Meïr Rovman zatsal en déduit une nouvelle dimension de la reconnaissance. Nous avons l'habitude de

la considérer comme un bon acte effectué en retour envers son bienfaiteur. Pourtant, l'eau et la poussière, éléments du monde minéral, n'avaient nulle intention de se montrer bienfaisantes envers Moché. De même, elles n'étaient pas en mesure d'aller à l'encontre de ses actes et, dépourvues de sentiment, elles n'auraient pas été froissées de subir les coups de ce dernier. Nous en déduisons que la reconnaissance est une qualité d'âme consistant à se sentir redevable envers son bienfaiteur, s'agirait-il d'un animal, d'un végétal ou d'un minéral. Le seul fait d'avoir tiré profit d'un élément de ce monde, quel qu'il soit, suffit pour que nous ayons une dette de reconnaissance envers lui.

N'ouvre pas de gma'h !

Comment parvenir à vivre avec un sentiment permanent de reconnaissance vis-à-vis du Très-Haut ? L'histoire qui suit en illustre l'importance.

L'un des 'hassidim de l'auteur du Nétivot Chalom de Slonim zatsal bénéficia une fois d'un secours miraculeux, après avoir souffert d'une grande détresse. En guise de gratitude envers le Créateur, il voulut fonder un gma'h [organisme de charité] pour le profit du public, pensant qu'en témoignant de la bienfaisance à autrui, il réglerait sa dette vis-à-vis de D.ieu.

Il se rendit auprès de son Maître pour le consulter à ce sujet. Or, à son grand étonnement, l'Admour lui répondit : « Tu veux écouter mon conseil ? N'ouvre pas de gma'h et ne fais rien ! » Le 'hassid, interdit, attendit des éclaircissements, qui ne tardèrent pas à venir : « Il vaut mieux que tu continues à éprouver, toute ta vie, ce sentiment de gratitude envers le Maître du monde. Si tu fondes un gma'h, tu te considéreras quitte de ce devoir et cesseras de Lui savoir gré pour l'immense bienfait qu'Il t'a rendu. »

Le premier des Dix commandements exprime notre devoir de croire dans le Créateur et de Le reconnaître comme notre libérateur de l'esclavage égyptien. A priori, il aurait semblé plus logique de définir D.ieu comme le Créateur du monde, ceci constituant la base de la foi. Pourquoi avoir fait l'ellipse de ce fait crucial pour mettre l'accent sur un autre, apparemment moins fondamental et se limitant à un événement isolé, la délivrance d'Egypte ?

Dans son célèbre ouvrage, le Kouzari, Rabbi Yéhouda Halévi explique que, si la croyance dans la création du monde constitue certes une donnée de base fondamentale, néanmoins, le rappel de la sortie d'Egypte est en mesure d'entraîner un plus grand renforcement de la foi et de l'ancrer fermement dans le cœur de l'homme, du fait que les membres de la génération du désert vécurent eux-mêmes cet événement et y assistèrent de leurs propres yeux.

Pour illustrer cette idée, Rabbi Eliahou Baroukh Finkel zatsal rapporte cette allégorie donnée par la Mékhilta dans la paracha de Yitro :

Un homme entra dans un pays et dit à ses habitants : « Voulez-vous que je règne sur vous ? » Ils lui répondirent : « Qu'as-tu fait en notre faveur pour mériter le trône ? » Que fit-il ? Il construisit une muraille autour de la ville, l'approvisionna en eau et mena ses guerres. Puis, il réitéra sa demande auprès des citoyens. Cette fois-ci, ils lui répondirent par l'affirmative, avec un grand enthousiasme.

De même, conclut le Midrach, l'Éternel libéra les enfants d'Israël d'Egypte,